



Demande d'élargissement de garde

Par **egien**, le **05/02/2012** à **14:52**

Bonjour,

Depuis deux ans le père de ma fille et moi appliquons le délibéré de garde établissant le domicile principal chez le père et les vacances scolaires chez moi, retournée sur mes terres à 800 km. Je souffre de 12 semaines de vacances de garde annuelles et doit me battre pour faire valoir les liens entre ma fille et moi auprès du père qui ne considère pas ces liens comme un besoin, et qui est dans la toute-puissance du délibéré passé en appel.

Le maintien des liens entre mon enfant et moi est maintenu, au delà de la séparation des 7 semaines entre les vacances ou de plusieurs mois entre Pâques et l'été par exemple : j'appelle, j'écris, j'envoie, je vais la voir à l'école, rencontre la maîtresse, visite les écoles. Mais cela reste difficile pour moi et mon enfant est dans un conflit de loyauté, le père et la belle-mère s'opposent à mes demandes systématiquement.

Aujourd'hui mon enfant de 7 ans exprime ces longs intervalles et me dit que son père ne lui demande pas à elle quand il me refuse un mercredi. Il me refuse la fête des mères depuis deux ans. Je lui demande à l'amiable 6 week-ends intermédiaires aux vacances dont la fête des mères. Il refuse tout et me dit qu'il a peu de temps entre l'école, les activités extrascolaires, les devoirs et la moitié à Noël et l'été. Que je ne propose rien qui "l'arrange". Il y a 3 modes de gardes de son côté (compagne, ses parents où elle dort 1x/sem et ses beaux parents le week-end qui habitent à 50 km), il lui fait manquer l'école pour partir en week-end, sa compagne signe les bulletins officiels et s'occupe des devoirs. Il me dit que l'attachement de mon enfant à son frère est dense et que mon enfant souffre de leur séparation, manifeste de l'eczéma.

Ce que je ne constate pas chez moi. Il fait vider la valise de mon enfant devant son domicile car il n'y a pas de place dans sa chambre. Il remet dans son sac ce que je lui ai envoyé car il

n'y a pas de place et que mon enfant doit trier (nous parlons d'une petite boîte avec un coeur en bois...). Je sollicite le juge des AF.

Quelles sont mes chances de défendre à ce que j'ai la scolarité de mon enfant et lui les vacances ? N'obtiendrais-je que la fête des mères au delà de ce que nous vivons déjà ? Serais-je déboutée du non respect du non-maintien des relations, du non-respect mutuel des parents et de l'intérêt pour mon enfant à voir sa mère.

Je suis à bout et démunie.